



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES  
2017**





## **L'ensemble du GROUPE **TECMA**PLAST adhère aux principes fondamentaux du GLOBAL COMPACT**

Depuis 2011, **Groupe **TECMA**PLAST** s'est engagée à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Depuis plusieurs années, notre entreprise a développé des démarches de progrès qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

C'est dans cette logique que **Groupe **TECMA**PLAST** a décidé de poursuivre ces programmes d'améliorations continue en créant une culture et un environnement de développement et de performance grâce à la formation, la responsabilisation et un engagement fort en matière de responsabilité sociétale.

**Patrick MANDUCHER**  
**PDG Groupe **TECMA**PLAST**





## Les dix principes du G.C et notre engagement

### Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

### Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





## NOTRE ENGAGEMENT

Face à la détérioration des modèles économique, sociale, et environnementale, **Groupe TECMAPLAST** a souhaité confirmer son attachement aux valeurs humaines en adhérant au GLOBAL COMPACT de l'ONU et ses 10 principes fondamentaux.

**Groupe TECMAPLAST** avait toujours développé des démarches de progrès, qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

En rejoignant le GLOBAL COMPACT, **Groupe TECMAPLAST** s'oblige à la prise en compte de la dimension sociétale de l'entreprise.

En conséquence, **Groupe TECMAPLAST** s'engage à promouvoir le développement durable de l'entreprise en respectant les valeurs humaines et éthiques symbolisées par le GLOBAL COMPACT.

**En 2013** **Groupe TECMAPLAST** a adhéré à **ECOVADIS** et obtenu le statut de **fournisseur CONFIRME**

La Direction Générale et l'ensemble du personnel du **Groupe TECMAPLAST** participent aux nécessaires efforts tendant vers le développement durable.

En **Novembre 2017**, **Groupe TECMAPLAST** a passé avec **succès l'Audit Qualité IATF16949** qui remplace l'ISO/TS 16949:2009



La politique du Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits de l'homme sont respectés par l'ensemble des collaborateurs dans son usine TECMAPLAST Martignat ( France) et TECMAPLAST CZ à JICIN (CZ).

Nous avons communiqué auprès de nos clients notre engagement aux principes fondamentaux du Global Compact et confirmé notre fort attachement à ces principes chaque fois que nécessaire.

### **A- Résultat 2017**

Au cours de l'année 2017, nous avons confirmé notre respect de ce droit Universel à nos donneurs d'ordres qui attendent de leur fournisseurs un engagement réciproque.

En 2017 Groupe TECMAPLAST certifie aucun manquement au respect des droits de l'homme ni les années antérieures.





### **A - Notre politique**

Groupe TECMAPLAST est convaincu que l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité est un facteur important de la qualité de vie et d'épanouissement pour les salariés.

La Direction et son équipe encadrante s'appliquent à mettre en œuvre et développer avec chacun des membres du comité d'entreprise et du CHSCT les plans d'actions en faveur de la protection de la santé et de la pénibilité au travail.

### **B - Mise en œuvre**

Depuis 2014, Groupe TECMAPLAST a signé avec les membres du CHSCT et de la D.U.P un plan d'actions destiné à prévenir et réduire les accidents du travail, les situations de pénibilité recensées sur les postes de travail.

En 2015 l'entreprise a procédé à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques en intégrant les facteurs de pénibilité afin de n'avoir qu'une seule source documentaire.





### **C - Résultats 2017**

#### **1- Sécurité du personnel**

- Equipement des chariots automoteurs d'un réducteur automatique de vitesse
- Equiper 2 broyeurs avec des goulottes insonorisantes
- Nouvelle étude de bruit en 2017 et sensibilisation du personnel au port des EPI

#### **2 – Audits sécurité :**

- Réalisation de **10 audits sécurité en 2017** – et intégration d'un audit sur les zones extérieures
- **Aucune non-conformité**





## Conditions de travail - suite

### C - Résultats 2017:

#### 3 – Prévention des risques

##### Incendie:

- Création et diffusion de « mémos évacuation incendie » chaque intervenant concerné : Coordinateur / Guide-files / Serre-files / Intervenant potentiel évacuation (tout le personnel)/ Intervenant RH-Maintenance
- Installation d'une DAI Détection Automatique Incendie avec report d'alarme sur notre Bâtiment A4
- Mise en place de 2 PIA Poste Incendie Additivé dans notre atelier peinture voir photo ci-dessous.





## Conditions de travail - suite

### 4 – Amélioration des conditions de travail :

- **Sensibilisation** par l'Ergonome du Comité de Santé au Travail, à la conception ergonomique des postes de travail, dispensée aux Chefs d'équipe finition (bases et fondamentaux de l'aménagement d'un poste de travail)
- Achat d'un **nouveau gerbeur électrique** pour les magasiniers pour supprimer le nombre de palettes poussé-tiré en janvier 2017
- **Installation de 2 alimentateurs matières** pour les étuves permettant de supprimer les postures pénibles pour les approvisionneurs.





## Protection de l'environnement

### **A - Démarche environnement ISO 14001**

Groupe **TECMA**PLAST est très attentif au respect de la protection de l'environnement.

**En Novembre 2016, Tecmaplast a passé avec succès la nouvelle certification ISO 14001 version 2015.**

Sur 2017, nous aurons poursuivi notre démarche interne de sensibilisation dans le but de promouvoir des conditions de travail saines ainsi que la responsabilité environnementale.

### **B – Mise en œuvre**

**TECMA**PLAST s'est fixé les objectifs prioritaires suivants :

Respecter les exigences légales, réglementaires liées à son activité ainsi que ses engagements de conformité réglementaires et prendre en compte les exigences spécifiques de nos clients,

Répondre aux attentes de nos clients sur les fondamentaux en suivant les indicateurs pertinents de performance,

Prévenir, maîtriser et minimiser l'impact sur l'environnement en terme de prévention de la pollution (optimisation des consommations d'énergie, amélioration de la gestion des déchets) en considérant l'ensemble du cycle de vie de nos produits,





## Protection de l'environnement

### **B – Mise en œuvre (suite)**

Respecter les équilibres économiques vitaux pour assurer la pérennité et le développement de l'entreprise.

Enfin, TECMAPLAST se fixe comme enjeu de concilier le développement de la performance avec un management à dimension humaine, comme en témoigne son adhésion au Global Compact de l'ONU, qui défend les valeurs éthiques et sociétales de l'entreprise, que prône et partage depuis toujours TECMAPLAST.





### C – Résultats actions 2017:

Par rapport aux objectifs fixés pour 2017, les plus significatifs sont explicités ci-dessous:

- Installation d'un compteur d'eau sur notre chaîne de peinture pour affiner le suivi des consommations d'eau
- Possibilité de supprimer les gobelets dans les machines à café par une cellule qui détecte le contenant et mise en place du recyclage des gobelets plastiques (voir photo ci-dessous)
- Mise en place d'une barrière de rétention pour prévenir de tout déversement accidentel dans notre local de stockage peinture voir photo ci-dessous





## Lutte contre la Corruption

### 1 – Politique générale

Groupe TECMAPLAST se conforme aux réglementations, y compris celles des lois anti-corruption, dans ses pays d'implantation.

### 2 - Notre engagement:

Groupe TECMAPLAST s'attache continuellement à :

- observer les règles morales,
- respecter scrupuleusement ses devoirs,
- respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation.

Chaque femme et homme du Groupe TECMAPLAST s'attache aux respects de ces règles d'intégrité et à diffuser chaque que fois que cela est nécessaire son attachement à ces valeurs.

**Mise en œuvre:** pour formaliser cet engagement nous avons signé les codes éthique de nos clients quand cela nous l'a été demandé.

**Plan d'action:** en 2017, nous avons finalisé notre charte ETHIQUE TECMAPLAST



## CHARTRE ETHIQUE TECMAPLAST

En conformité avec sa culture et sa philosophie de développement et dans la continuité de son adhésion au Global Compact de l'ONU en 2010, TECMAPLAST affirme les principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

### ❖ DROITS DE L'HOMME

TECMAPLAST s'engage à respecter les droits de l'homme et à ne pas se rendre complice de violation des droits de l'homme.

### ❖ DROITS DES SALARIES

TECMAPLAST s'engage à respecter les droits des salariés et à n'opérer aucune discrimination dans les relations de travail et à se comporter à l'égard de chacun avec dignité.

### ❖ CONDITIONS DE TRAVAIL

TECMAPLAST veille à l'application permanente de sa politique de prévention des risques, de la sécurité au travail et de l'amélioration de la pénibilité au travail.

### ❖ LOIS ET REGLEMENTATIONS

TECMAPLAST s'engage au respect des lois et réglementations dans tous les pays où l'entreprise est amenée à opérer.

### ❖ ENVIRONNEMENT

TECMAPLAST poursuit une approche environnementale active, afin de favoriser la réduction de son empreinte sur l'environnement par la réduction et le recyclage des déchets et par une politique favorisant les économies d'énergie.

### ❖ PRINCIPES D'INTEGRITE

TECMAPLAST s'oblige naturellement, ainsi que tous ses salariés, à un comportement loyal, honnête et équitable avec l'ensemble de ses partenaires, notamment clients et fournisseurs, afin de bâtir des relations durables basées sur la confiance.

### ❖ PRINCIPE DE VIGILANCE

TECMAPLAST invite chaque salarié à signaler toute anomalie liée notamment à la sécurité, à l'environnement et à la qualité des produits.